

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 590****16 avril 2002****SOMMAIRE**

Abel Tasman S.A., Luxembourg . . . . .	28282	Euro Baldi Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	28296
Aircargo Trucking S.A., Strassen . . . . .	28276	Euro Baldi Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	28296
Aliseum Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28284	Euomarket, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28278
Andromède Marine S.A., Luxembourg . . . . .	28284	Exequa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28309
Anteva Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	28284	Farsalo S.A.H., Luxembourg . . . . .	28286
Architecture et Aménagement S.A., Luxembourg	28277	Farsalo S.A.H., Luxembourg . . . . .	28288
Ascani, S.à r.l., Steinsel . . . . .	28315	Fiduciaire Vic. Collé & Associés, S.à r.l., Esch-sur-	
Ascani, S.à r.l., Steinsel . . . . .	28315	Alzette . . . . .	28319
Atlantis Location Maritime S.A., Luxembourg . . . . .	28285	Funcraft Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	28286
B&L Communications S.A., Luxembourg . . . . .	28294	Gautier, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28278
Bayerische Landesbank Girozentrale, Niederlassung Luxemburg, Luxembourg . . . . .	28291	Gef Gas, S.à r.l., Lamadelaine . . . . .	28315
C.K. S.A., Steinfort . . . . .	28281	Gem Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	28287
C.K. Sport Center S.A., Kockelscheuer . . . . .	28281	Imac, S.à r.l., Bertrange . . . . .	28277
C.T.T.L., Centre de Télécommunications et Téléinformatique Luxembourgeois S.A., Luxembourg . . . . .	28278	Immobilienbüro Lëtzebuerg S.A., Rumelange . . . . .	28276
Chapier Office S.A., Ehlinge/Mess . . . . .	28282	International Marine Travel S.A., Luxembourg . . . . .	28286
Chapier, S.à r.l., Ehlinge/Mess . . . . .	28282	Jonros, S.à r.l., Strassen . . . . .	28277
CLIP S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement et de Participation, Luxembourg . . . . .	28319	King Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28287
Columbus Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28285	King Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28287
Complevita S.A., Steinsel . . . . .	28280	Lang Frères, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	28275
Condor S.A., Ehlerange . . . . .	28285	Las Brisas S.A., Luxembourg . . . . .	28288
Connally, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28279	Luxembourg International Industries S.A., Luxembourg . . . . .	28313
Constant Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	28285	Luxembourg International Industries S.A., Luxembourg . . . . .	28314
Corex S.A., Luxembourg . . . . .	28316	Luxgrain, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	28309
CR Firenze Gestion Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	28283	Mega Trans S.A. . . . .	28297
Cyrus Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28292	Mega Trans S.A. . . . .	28297
Cyrus Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28293	Mini-Transports, S.à r.l. . . . .	28290
D.E.S. S.A., Direct Express Services, Strassen . . . . .	28275	Morgana S.A., Luxembourg . . . . .	28275
Dynamic Charters S.A., Luxembourg . . . . .	28286	Nartal S.A., Luxembourg . . . . .	28288
E-Vasion, S.à r.l., Schifflange . . . . .	28316	New Frontier Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28289
Elea Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28306	Nogalith S.A., Luxembourg . . . . .	28289
Electricité EMG, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28296	Oceanbreeze Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28289
Entreprise de Constructions Costantini S.A., Schifflange . . . . .	28280	Or'yam Maritime S.A., Luxembourg . . . . .	28290
Equilibrage Lambert, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28279	Overseas Courier Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28316
Ets Léon Steffes S.A., Alzingen . . . . .	28276	Parfumerie Gehlen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	28295
		Parfumerie Gehlen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	28295
		Parfumerie Gehlen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	28295
		Parfumerie Gehlen Bis, S.à r.l., Foetz . . . . .	28320

Parumerie Gehlen Bis, S.à r.l., Foetz . . . . .	28320	Sofinc Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28291
Parumerie Gehlen Bis, S.à r.l., Foetz . . . . .	28320	SP Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	28294
Parumerie Gehlen Gare, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28318	Speedcraft Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28292
Parumerie Gehlen Gare, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28318	Stehli S.A., Luxembourg . . . . .	28303
Parumerie Gehlen Gare, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28318	Stehli S.A., Luxembourg . . . . .	28306
Pension Clear Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28297	T.S.D. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	28274
Pensionclear S.A., Luxembourg . . . . .	28295	T.S.D. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	28274
Resiluxe S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	28289	Tanimara Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28292
Rubeccan S.A., Luxembourg . . . . .	28290	Toiture Zanotti, S.à r.l., Dudelange . . . . .	28317
Saltire Maritime S.A., Luxembourg . . . . .	28283	Toiture Zanotti, S.à r.l., Dudelange . . . . .	28317
Sanpaolo Gestion Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	28279	Toiture Zanotti, S.à r.l., Dudelange . . . . .	28317
Sanpaolo Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	28281	Tractebel LNG Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28297
Shippinglux S.A., Luxembourg . . . . .	28290	Transplanet Videocom S.A., Bertrange . . . . .	28284
Siko Charter S.A., Luxembourg . . . . .	28291	Vymer S.A., Luxembourg . . . . .	28294
SME du Sy Love II, Société Maritime d'Exploitation du Sy Love II S.A., Luxembourg . . . . .	28312		

**T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 45.779.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 30 avril 2000*

Les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats de Messieurs Pierre Goffinet, Jean-Marc Faber et Christophe Mouton, administrateurs, et le mandat de Monsieur José Jimenez, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de trois années jusqu'à l'assemblée générale statutaire ayant lieu au cours de l'exercice 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A.  
Signature  
*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02587/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 45.779.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2001*

Les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats de Messieurs Pierre Goffinet, Jean-Marc Faber et Christophe Mouton, administrateurs, et le mandat de Monsieur José Jimenez, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de trois années jusqu'à l'assemblée générale statutaire ayant lieu au cours de l'exercice 2004.

Pour extrait sincère et conforme  
T.S.D. INVESTISSEMENTS S.A.  
Signature  
*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02591/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**D.E.S. S.A., DIRECT EXPRESS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 31.596.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2001*

Les actionnaires de la société DIRECT EXPRESS SERVICES S.A. (en abrégé D.E.S. S.A.), réunis le 12 décembre 2001 en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion (40,3399) .....	123.946,76 EUR
Augmentation du capital par incorporation de réserves .....	1.053,24 EUR
	125.000,00 EUR

Le capital social de 125.000,- EUR est divisé en 5.000 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, entièrement libérées.

Strassen, le 12 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02470/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**MORGANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 28, Montée de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.373.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2001*

Les actionnaires de la société MORGANA S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 21 mai 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR.

Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.250.000,- LUF / (40,3399) .....	30.986,69
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	13,31
	31.000,00

Le capital social de 31.000,- est représenté par 1.000 actions de valeur nominale de 31,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02471/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**LANG FRERES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

H. R. Luxemburg B 27.747.

*Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. November 2001*

Mit Entscheidung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. November 2001 beschliessen die Aktionäre im Zuge der Umstellung auf den EUR das Stammkapital der Firma auf 31.000,- Euro zum 1. Januar 2002 zu erhöhen.

Das Stammkapital von 1.250.000,- LUF wird wie folgt umgewandelt:

Umwandlungsfaktor (40,3399) .....	30.986,69 Euro
Erhöhung des Kapitals durch Einbringung von Reserven .....	13,31 Euro
	31.000,- Euro

Das Stammkapital von 31.000,- Euro ist eingeteilt in 100 Aktien je 310 Euro.

Luxemburg, den 29 November 2001.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02475/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**AIRCARGO TRUCKING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.693.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2001*

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 12 décembre 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 4.500.000,- LUF / (40,3399) . . . . .	111.552,08
Augmentation de capital par incorporation de réserves. . . . .	947,92
	112.500,00

Le capital social de 112.500 est représenté par 450 actions de valeur nominale de 250 chacune, entièrement libérées.

Strassen, le 12 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02473/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ETS LEON STEFFES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 42.647.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2001*

L'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de convertir le capital social en EUR.

Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 5.000.000,- LUF / (40,3399) . . . . .	123.946,76
Augmentation de capital par incorporation de réserves. . . . .	1.053,24
	125.000,00

Le capital social de 125.000,- est représenté par 5.000 actions de valeur nominale de 25,- chacune, entièrement libérées.

Alzingen, le 7 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 1 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02476/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**IMMOBILIENBÜRO LËTZEBUERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 73.965.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 septembre 2001*

Les actionnaires de la société IMMOBILIENBÜRO LËTZEBUERG S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 7 septembre 2001 à 10.00 heures au siège social ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.250.000,- LUF / (40,3399) . . . . .	30.986,69
---	-----------

Le capital social de 30.986,69 est représenté par 1.250 actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées.

Rumelange, le 7 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(02478/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**JONROS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 168, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.584.

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 juillet 2001*Les associés de la société JONROS, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 1.250.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	30.986,69
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	263,31
	31.250,00

Le capital social de 31.250,- est représenté par 1.250 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02477/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**IMAC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 78, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 5.159.

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2001*Les associés de la société IMAC, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 2.000.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	49.578,70
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	421,30
	EUR 50.000,00

Le capital social de 50.000,- EUR est représenté par 2.000 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02479/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R. C. Luxembourg B 59.480.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 octobre 2001*Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 4 octobre 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.250.000,- LUF/ (40,3399) .....	30.986,69
Augmentation par incorporation de réserves .....	13,31
	31.000,00

Le capital social de 31.000,- est représenté par 1.000 actions de valeur nominale 31,-, chacune entièrement libérées.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02491/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**GAUTIER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 22.924.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 juillet 2001*

Les associés de la société GAUTIER, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.  
Le capital social de 3.000.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) . . . . .	74.368,06
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	631,94
	EUR 75.000,00

Le capital social de 75.000,- EUR est représenté par 300 parts sociales de 250,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02480/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**EUROMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.  
R. C. Luxembourg B 7.605.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 octobre 2001*

Les associés de la société EUROMARKET, S.à r.l., ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 2.200.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) . . . . .	54.536,58
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	463,42
	EUR 55.000,00

Le capital social de 55.000,- EUR est représenté par 2.200 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 10 octobre 2001. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Signature.*

(02481/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**C.T.T.L., CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.  
R. C. Luxembourg B 33.061.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2001*

Les Actionnaires de la société C.T.T.L., CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social le 24 juillet 2001, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social de la société en EUR. Cette conversion du capital prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.650.000,- LUF / 40,3399 . . . . .	40.902,43
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	347,57
	41.250,00

Le capital social de 41.250,- EUR est représenté par 1.650 actions de valeur nominale 25,- EUR chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 24, case 10. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur ff.(signé): Signature.*

(02488/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**EQUILIBRAGE LAMBERT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.  
R. C. Luxembourg B 29.365.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 janvier 2002*

Les associés de la société EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l., ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 1.250.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	EUR 30.986,69
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	EUR 13,31
	EUR 31.000,00

Le capital social de 31.000,- EUR est représenté par 1.250 parts sociales de 24,80 EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02482/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**CONNALLY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 2, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 24.984.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 juillet 2001*

Les associés de la société CONNALLY, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 1.250.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	30.986,69
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	13,31
	EUR 31.000,00

Le capital social de 31.000,- EUR est représenté par 100 parts sociales de 310,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02483/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**SANPAOLO GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 28.536.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2001, que le Conseil a pris entre autres les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Giuseppe Passatore de sa fonction d'Administrateur de la Société et décide de coopter, avec effet immédiat, en son remplacement, Monsieur Marco Mazzucchelli, Directeur Central de SANPAOLO IMI S.p.A., Turin, demeurant à Sienne, en qualité d'Administrateur de la Société.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marco Mazzucchelli, Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

SANPAOLO GESTION INTERNATIONALE S.A.

S. Bosi

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02522/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 28.279.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001*

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 29 juin 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- sont nommés administrateurs pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003:

Monsieur Osvaldo Costantini, maître maçon, demeurant à Schifflange

Monsieur Renato Costantini, employé privé, demeurant à Schifflange

Madame Isabelle Costantini-Gehlhaar, employée privée, demeurant à Flaxweiler

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat.

- Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

- Ensuite, l'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 5.000.000,- LUF / (40,3399)	123.946,76
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	1.053,24
Total .....	125.000,-

Le capital social de 125.000,- est représenté par 100 actions de valeur nominale de 1.250,-, chacune entièrement libérées.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02484/503/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**COMPLEVITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 51.860.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2000*

Les actionnaires de la société COMPLEVITA S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 6 juin 2000 à 10.00 heures au siège social et constatant que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivent à échéance, ont décidé à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

Sont nommés, pour une durée d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000:

- administrateurs: Monsieur Frank Wiltgen, product manager, Steinsel

Madame Nadine Kremp, employée privée, Steinsel

Monsieur Paul Mattern, employé privé, Dudelange

- Commissaire aux comptes: LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Ensuite, l'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.250.000,- LUF / (40,3399) .....	30.986,69
---	-----------

Le capital social de 30.986,69 est représenté par 125 actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées.

Steinsel, le 6 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(02487/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**C.K. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.312.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2001*

L'Assemblée des actionnaires de la société C.K. S.A. décide à l'unanimité de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 19.400.000,- LUF / (40,3399) .....	480.913,44
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	4.086,56
	485.000,00

Le capital social de 485.000,- est représenté par 970 actions de valeur nominale 500,-, entièrement libérées.  
Steinfort, le 16 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02485/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**C.K. SPORT CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Luxembourg-Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.790.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2001*

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 16 novembre 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 10.000.000,- LUF / (40,3399) .....	247.893,52
--	------------

Le capital social de 247.893,52 est représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg-Kockelscheuer, le 16 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02486/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**SANPAOLO SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2001, que le Conseil a pris entre autres les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Giuseppe Passatore de sa fonction d'Administrateur de la Société et décide de coopter, avec effet immédiat, en son remplacement, Monsieur Marco Mazzucchelli, Directeur Central de SANPAOLO IMI S.p.A., Turin, demeurant à Sienne, en qualité d'Administrateur de la Société.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marco Mazzucchelli, Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

SANPAOLO SERVICES LUXEMBOURG S.A.

F. Toscano / P. Bouchoms

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02523/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**CHAPIER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 1, am Brill.

R. C. Luxembourg B 19.529.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Ehlinge/Mess le 3 janvier 2002*

Les associés de la société CHAPIER, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR au 1<sup>er</sup> janvier 2002 de la façon suivante:

Conversion de 1.250.000,- LUF / (40,3399) . . . . .	30.986,69
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	263,31
	31.250,00

Le capital social de 31.250,00 est représenté par 1.250 parts sociales de 25,00 chacune, entièrement libérées en numéraire.

Ehlinge/Mess, le 3 janvier 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02489/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**CHAPIER OFFICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 1, am Brill.

R. C. Luxembourg B 56.577.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2001*

Les Actionnaires de la société CHAPIER OFFICE S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social le 14 mai 2001, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social de la société en EUR. Cette conversion du capital prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.250.000,- LUF / (40,3399) . . . . .	30.986,69
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	13,31
	31.000,00

Le capital social de 31.000,- EUR est représenté par 1.000 actions de valeur nominale 31,- EUR chacune, entièrement libérées.

Par ailleurs, les mandats des Administrateurs Monsieur Patrice Pierruci, F-Tiercelet, Monsieur Francisco Chapa, Capellen, et BEDWORTH LTD, Tortola (Iles Vierges Britanniques) et du Commissaire aux Comptes LUX-AUDIT S.A., Luxembourg, sont renouvelés pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02490/503/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ABEL TASMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 77.396.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Signature.*

(02493/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**SALTIRE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.731.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu au siège en date du 11 décembre 2001 ce qui suit:  
Un mandat spécial est octroyé aux membres du barreau d'Istanbul suivants:

- Av. Ali Irfan Sanver, enregistré auprès du Besiktas Tax Office avec le numéro de registre 7990039213; travaillant dans son bureau

Av. Salih Tunç Lokmanhekim avec le numéro de sécurité sociale 19032782,

Av. Sedat Yilmaz avec le numéro de sécurité sociale 3405199610392,

Av. Zümrüt Esin avec le numéro de sécurité sociale 3402199605420,

Av. Dilmin Özdemir avec le numéro de sécurité sociale 3402200006449,

- Av. Sedat Bozanoglu, enregistré auprès du Besiktas Tax Office avec le numéro de registre 1830069981,

- Av. Ismail Gökhan Esin, enregistré auprès du Besiktas Tax Office avec le numéro de registre 3800123205; travaillant dans son bureau

Av. Mustafa Mert Oguzulgen avec le numéro de sécurité sociale 3402200039513,

Av. Tolga Ismen avec le numéro de sécurité sociale 3402199932748,

Av. Tarik Emre Kirazoglu avec le numéro de sécurité sociale 21719962,

- Av. Çagan Mehmet Dayanir, enregistré auprès du Mithatpasa Tax Office sous le numéro 2710081660 Avocat et membre du barreau d'Ankara et

- Av. Ulviye Özlem Dikmen, enregistré auprès du Konak Tax Office sous le numéro 2960079684 Avocat et membre du barreau d'Izmir

en tant que représentants légaux de la société solidairement ou individuellement,

- pour représenter la société devant les tribunaux, assemblées, départements de tous degrés et instances de la République Turque, notaires et liquidateurs

- pour assurer le suivi, mettre en oeuvre et compléter les procédures et formalités qui seront rendues nécessaires pour ester en justice et assurer la protection des droits de la société,

- pour intenter des actions à titre principal ou à titre conservatoire et pour signer toutes les requêtes, notifications, pétitions et documents y relatifs

- pour représenter les intérêts de la société durant les actions en justice et par la suite lors de la mise en application des décisions

- pour envoyer des actes juridiques et répondre à de tels actes

- pour transiger à l'amiable avec les défendeurs

- pour collecter des fonds et des preuves

- et de manière générale, de passer et signer aux effets ci-dessus tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, faire toutes déclarations, substituer et, en général, faire tout le nécessaire, quoique non prévu aux présentes, promettant de tout ratifier au besoin.

La Procuration ci-dessus détaillée est donnée sous réserve que le siège social de la Société soit informé systématiquement de tous progrès dans la gestion des intérêts de la Société et que copie de toutes les pièces lui soient communiquées.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02492/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**CR FIRENZE GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.417.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 octobre 2001, que le Conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission présentée par l'Administrateur Giorgio Polara et décide de coopter, en son remplacement, Monsieur Giuseppe Leonardi, en qualité d'Administrateur de la société. Le Président décide de donner mandat à l'Administrateur-délégué afin qu'il puisse, au nom et pour compte de la société faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour concrétiser cette opération.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

CR FIRENZE GESTION INTERNATIONALE S.A.

D. Demi

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02525/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ALISEUM CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 70.761.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02494/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**ANDROMEDE MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02495/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**ANTEVA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 48.042.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02496/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**TRANSPLANET VIDEOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 45.236.

Le commissaire aux comptes démissionne de son mandat avec effet au 31 décembre 2001.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial.

*Pour la société*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(02532/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**ATLANTIS LOCATION MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.653.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02497/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**COLUMBUS CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.793.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02498/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**CONSTANT SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.099.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 décembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée.

Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02499/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**CONDOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, 169, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.103.

Le commissaire aux comptes démissionne de son mandat avec effet au 3 janvier 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(02527/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**DYNAMIC CHARTERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 75.754.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02500/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**FUNCRAFT SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 49.472.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02501/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**INTERNATIONAL MARINE TRAVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.202.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02503/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**FARSALO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 44.304.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 8.197.267,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Signature.

(02535/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**GEM SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 72.592.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 30 novembre 2001 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Marco Vandoni, broker, demeurant au Château d'Azur, 44, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco.

Monsieur Mario Velona, broker, établi à Velona Yachting Le Beurivage, 9, avenue d'Ostend, MC-98000 Monaco.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, établie au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 novembre 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 30 novembre 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- ) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02502/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**KING CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 71.708.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02504/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**KING CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 71.708.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 6 décembre 2001 que:

Le mandat des Administrateurs étant donc venus à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, établie au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 décembre 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 6 décembre 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conte, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- ) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront être décidés par une Assemblée Générale.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02505/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**LAS BRISAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 52.977.

---

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02506/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**NARTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 46.600.

---

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02507/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**FARSALO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 44.304.

---

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 7.757.124,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Signature.

(02550/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**NEW FRONTIER CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 63.999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02508/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**NOGALITH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 81.372.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02509/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**OCEANBREEZE CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.542.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02510/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**RESILUXE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.  
R. C. Luxembourg B 77.423.

Par la présente, le soussigné Boccaccini Didier, demeurant à F-57100 Thionville, 36, rue Leydecher, donne sa démission en tant qu'administrateur-délégué de la S.A. RESILUXE, n° R.C. B 77423, ayant son siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun, avec effet date de la présente.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2001.

D. Boccaccini.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2001, vol. 321, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(02556/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**OR'YAM MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 60.756.

---

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02511/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**RUBECCAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 73.468.

---

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02512/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**SHIPPINGLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.554.

---

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Signature.

(02513/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**MINI-TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 8A, rue François Boch.  
R. C. Luxembourg B 10.731.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MINI-TRANSPORTS, S.à r.l.

Signature

(02584/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**SIKO CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 77.524.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(02514/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**SOFINC CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 62.337.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(02515/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**BAYERISCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 47.892.

*Veränderungen im Vorstand der BAYERISCHE LANDESBANK GIROZENTRALE*

Herr Gerold Brandt, D-82166 Gräfelfing, ist am 30. September 2001 aus dem Vorstand der BAYERISCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, München, ausgeschieden.

Mit Wirkung vom 1. Oktober 2001 wurde Herr Dieter Burgmer, D-81479 München zum stellvertretenden Mitglied des Vorstandes der BAYERISCHE LANDESBANK GIROZENTRALE berufen

Mit Wirkung zum 1. November 2001 wurde Herr Theo Harnischmacher, München, Bankdirektor mit Generalvollmacht, mit Vorstandsaufgaben betraut.

Mit Wirkung vom 31. Dezember 2001 ist Herr Dr. Klaus Rauscher, München aus dem Vorstand ausgeschieden.

Mit Wirkung vom 1. Januar 2002 ist Herr Stefan W. Roopers, Gräfelfing in den Vorstand eingetreten.

Der Vorstand der BAYERISCHE LANDESBANK setzt sich somit per 1. Januar 2002 wie folgt zusammen:

Werner Schmidt, München, Vorsitzender

Dr. Peter Kahn, München, stv. Vorsitzender

Dr. Eberhard Zinn, München

Werner Strohmayer, Augsburg

Dr. Dietrich Wolf, München

Dr. Rudolf Hanisch, München

Dieter Burgmer, München, stv. Vorstandsmitglied

Theo Harnischmacher, München, Bankdirektor mit Generalvollmacht, mit Vorstandsaufgaben betraut

Stefan W. Roopers, Gräfelfing, stv. Vorstandsmitglied

**BAYERISCHE LANDESBANK NIEDERLASSUNG LUXEMBURG**

H. Stoffel / B.-D. Bützow

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02526/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 62.338.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(02516/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**TANIMARA CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 76.599.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(02517/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**CYRUS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 62.289.

L'an deux mille un, le onze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Bernard Lannion, Directeur Commercial, demeurant à F-44500 La Baule, 19, Avenue de Rhuys, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de :

1.- Monsieur Raoul Gil, Président de sociétés, demeurant à F-77700 Magny le Hongre, 1, rue des Longs Sillons, et

2.- Monsieur Claude Thimonier, gérant de sociétés, demeurant à F-74500 Publier, 446, rue de Bissinges,

en vertu de deux procurations sous seing privés données respectivement à Champigny et à Publier le 16 novembre 2001,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant :

- qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CYRUS INVEST, S.à r.l. avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B, sous le numéro 62.289,

- que ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 208 du 3 avril 1998.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

*Cessions de parts*

Les prénommés associés Monsieur Raoul Gil et Monsieur Claude Thimonier, tous deux prénommés, cèdent par les présentes toutes leurs parts sociales à Monsieur Bernard Lannion, prénommé, soit:

- Monsieur Raoul Gil, cinquante (50) parts sociales,

- Monsieur Claude Thimonier, cinquante (50) parts sociales.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes :

Monsieur Bernard Lannion, prénommé, lequel après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclare l'accepter.

*Prix*

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de cent mille (100.000,- LUF) francs, que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçus avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire ce dont quittance et titre par les cédants.

Monsieur Bernard Lannion, prénommé agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Lequel associé a ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR (cours de conversion 1,- Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), moyennant versement en espèces d'un montant total de 105,33 EUR.

*Libération*

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de 105,33 Euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante :

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Bernard Lannion, Directeur Commercial, demeurant à F-44500 La Baule, 19, Avenue de Rhuy.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. Lannion, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(02546/206/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**CYRUS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 62.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(02547/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**VYMER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 54.166.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 novembre 2001 que:

La démission de Madame Daniela Panigada en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(02518/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**SP ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 75.486.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2001, que le Conseil a pris entre autres les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Massimo Fuggetta de sa fonction d'Administrateur de la Société et décide de coopter, avec effet immédiat, en son remplacement, Monsieur Marco Mazzucchelli, Directeur Central de SANPAOLO IMI S.p.A., Turin, demeurant à Sienne, en qualité d'Administrateur de la Société.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marco Mazzucchelli, Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

SP ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

F. Toscano / D. Demi

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02524/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**B&L COMMUNICATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 61.116.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 563, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 octobre 2001*

**AFFECTATION DU BENEFICE**

- Réserve légale:	8.104,- LUF
- Report à nouveau: .....	153.985,- LUF
Total:	<u>162.089,- LUF</u>

*Composition du conseil d'administration*

Monsieur Bernard Plat, Bruxelles,  
Monsieur Maurice Libermensz, Bruxelles,  
Madame Liliane Kaminski, Bruxelles.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

(02528/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PARFUMERIE GEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 500.000,-**Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 22, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 26.854.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Gérant tenue extraordinairement en date du 24 décembre 2001 que:  
- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc belge en euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2002 pour le porter à EUR 12.394,68 représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale.

- L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02519/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PARFUMERIE GEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 500.000,-**Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 22, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 26.854.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté:	- 4.863.131,- LUF
- Résultat de l'exercice:	510.896,- LUF
- Report à nouveau .....	- 4.352.235,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(02520/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PARFUMERIE GEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 500.000,-**Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 22, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 26.854.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté:	- 5.116.008,- LUF
- Résultat de l'exercice:	302.877,- LUF
- Report à nouveau .....	- 4.863.131,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(02521/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PENSIONCLEAR S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 48.592.

Le commissaire aux comptes démissionne de son mandat avec effet au 31 décembre 2001.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial.

Pour la société

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02533/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**EURO BALDI GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 40.350.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

*Affectation du résultat*

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter le bénéfice de 270.808,- LUF sur l'exercice suivant.

*Composition du conseil d'administration*

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Bruno Erpicum, Belgique;  
Benoît Erpicum, Belgique;  
André Vanden Borre, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes pour l'année 1998*

ABAX AUDIT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

(02529/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**EURO BALDI GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 40.350.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé d'affecter le bénéfice de l'année 1999 de la manière suivante:

- Réserve légale . . . . .	33.072,- LUF
- Résultats reportés	1.506.831,- LUF

*Composition du conseil d'administration*

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Bruno Erpicum, Belgique;  
Benoît Erpicum, Belgique;  
André Vanden Borre, Luxembourg;

L'assemblée générale décide de donner mandat aux administrateurs ci-dessus pour une durée de six années. Les mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

*Commissaire aux comptes pour l'année 1999*

ABAX AUDIT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

(02530/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**ELECTRICITE EMG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.  
R. C. Luxembourg B 36.423.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(02599/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**MEGA TRANS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.451.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 31 décembre 2001.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial.

*Pour la société*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02536/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**MEGA TRANS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.451.

Le commissaire aux comptes démissionne de son mandat avec effet au 31 décembre 2001.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial.

*Pour la société*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02538/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PENSION CLEAR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le commissaire aux comptes démissionne de son mandat avec effet au 31 décembre 2001.

Réquisition aux fins de publication au Mémorial.

*Pour la société*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02537/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**TRACTEBEL LNG FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit belge TRACTEBEL S.A. établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 1, place du Trône, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 38.296.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT CEF S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 1.860,

toutes les deux ici représentées par Maître Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Bruxelles le 19 décembre 2001,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la madataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistré à avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyms la dénomination de TRACTEBEL LNG FINANCE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration est autorisé à créer des établissements stables ou succursales à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente et le «trading» de gaz et de produits dérivés de gaz et l'investissement dans des sociétés d'extraction, de liquéfaction, de transport, d'achat, de vente et de «trading» de gaz et de produits dérivés de gaz,
- toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens, elle pourra de même placer et gérer ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille US dollars (35.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente-cinq US dollars (35,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

*Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions trente-cinq mille US dollars (25.035.000,- USD), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq US dollars (35,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et toujours révocables par elle. Le conseil d'administration peut être élargi par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à 9 membres au maximum.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits des procès-verbaux seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures collectives de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Toute décision est prise à la majorité simple des voix. Toute modification statutaire devra réunir les deux tiers des actions existantes.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le 21 mars de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du ou des commissaires et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

**Art. 20.** La société peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

1.- Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation, frais*

En vue de la perception des droits d'enregistrement le capital de 35.000,- USD est évalué à 1.577.450,- LUF (cours moyen de ce jour: 1,- USD = 45,07 LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 80.000,- LUF.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme de droit belge TRACTEBEL S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT CEF S.A., prénommée, une action	1
Total des actions:	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement par de versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille US dollars (35.000,- USD) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Dirk Beeuwsaert, ingénieur civil, demeurant à B-9820 Merelbeke, Bergbosstraat 175,
- Monsieur Eric Kenis, ingénieur civil, demeurant à B-2970 's Gravenwezel, De Nachtegaal 73,
- Monsieur Philip De Cnudde, ingénieur civil, demeurant à B-9290 Berlare, Bareldonkdreef 26,
- Monsieur Guido Vanhove, conseiller fiscal, demeurant à B-9260 Wichelen, Wanzelestraat 7,
- Monsieur Ignace Braeckman, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à B-9000 Gent, Oudenaardsesteenweg 36.

Leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Le mandat expire lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, représentées comme dit ci-avant, les comparantes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Les présents statuts rédigés en langue française sont suivis d'une traduction allemande. En cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, le texte français primera.

**Suit la traduction en langue allemande:**

Im Jahre zweitausendeins, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft belgischen Rechts TRACTEBEL S.A. mit Sitz in B-1000 Bruxelles, 1, place du Trône, eingetragen im Handelsregister in Brüssel unter Nummer 38.296.

2) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts COMPANGIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT CEF, S.A. mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg Sektion B unter Nummer 1.860,

beide hier vertreten durch Maître Serge Tabery, avocat à la Cour, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, gegeben in Brüssel am 19. Dezember 2001,

welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Vertreterin der Komparentinnen und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, wie folgt die Statuten einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft festgelegt haben:

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und allen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung TRACTEBEL LNG FINANCE S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort der Gemeinde des Sitzes verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die unbefangene Verbindung des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland sich ergeben oder unmittelbar bevorstehen, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände verlegt werden, ohne dass jedoch diese Massnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch eines der ausführenden Organe der Gesellschaft welche die Befugnis besitzt die tägliche Geschäftsführung zu tätigen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Niederlassungen und Zweigstellen im Ausland zu gründen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind:

- Ankauf, Verkauf und «trading» von Gas und Gasderivaten, Investition in Gesellschaften welche Förderung, Verflüssigung, Transport, Ankauf, Verkauf und «Trading» von Gas und Gasderivaten zum Zweck haben;

- jegliche Handelsgeschäfte welche direkt oder indirekt mit der Beteiligung in jedmöglicher Form an luxemburgischen oder ausländischen Kapital- oder Personengesellschaften zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen, ohne jedoch die durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften gesetzten Grenzen berücksichtigen zu müssen.

Sie kann im besonderen ihr Kapital zur Gründung, Verwaltung, Auswertung und Liquidierung von Wertpapierbeständen verwenden, an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, Wertpapiere aller Art durch Einbringung, Zeichnung, feste Übernahme, Kaufoption oder auf jegliche andere Weise erwerben und sie durch Verkauf, Abtretung, oder Tausch veräussern, sowie den Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, jede Art Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren.

Sie kann ebenfalls den Ankauf, die Verwaltung, die Ausbeutung, den Verkauf und die Vermietung von möblierten und nicht-möblierten Immobilien tätigen, und im allgemeinen jegliche Immobiliengeschäfte unter Ausschluss der Immobilienmaklergeschäfte, auch kann sie ihre eigenen Liquiditäten festsetzen und verwalten.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jede Handlungen patrimonialer, mobiliarer, immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Art tätigen sowie jegliche Transaktionen und Geschäfte welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern.

**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt fünfunddreissigtausend US Dollar (35.000,- USD), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US Dollar (35,- USD) pro Aktie.

Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann, in dem Masse und zu den Bedingungen die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

#### *Genehmigtes Kapital*

Das Gesellschaftskapital kann von seinem derzeitigem Betrag auf fünfundzwanzig Millionen fünfunddreissigtausend US Dollar (25.035.000,- USD) aufgestockt werden, vermittels Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfunddreissig US Dollar (35,- USD) pro Aktie, mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung durchzuführen, in einer oder mehreren Auflagen, durch Ausgabe von neuen Aktien welche vermittels Bargeldeinlagen, Sacheinlagen oder Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung der jährlichen Generalversammlung, durch Einverleibung von Gewinnen oder Rücklagen einzuzahlen sind,
- den Ort und Zeitpunkt für die Ausgabe oder die aufeinander folgenden Ausgaben, den Emissionskurs, die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen für die Ausgabe der neuen Aktien festzulegen,
- das Vorzugsrecht der Aktionäre betreffend die Ausgabe der neuen Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals aufzuheben oder einzuschränken. Diese Ermächtigung gilt für eine Dauer von fünf Jahren ab dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der bis dahin vom Verwaltungsrat noch nicht ausgegebenen Aktien des genehmigten Kapitals durch eine Hauptversammlung der Aktionäre verlängert werden.

Nach jeder durchgeführten und ordnungsgemäss beurkundeten Kapitalerhöhung gilt der erste Absatz dieses Artikels so abgeändert, dass er der Erhöhung entspricht; diese Abänderung wird durch den Verwaltungsrat oder einer von ihm zu diesem Zweck beauftragten Person, notariell beurkundet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Personen, Aktionäre oder nicht, verwaltet, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten kann. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch sie abberufen werden. Der Verwaltungsrat kann durch einen Beschluss der aussergewöhnlichen Generalversammlung auf höchstens neun Mitglieder erweitert werden.

Sollte ein Sitz im Verwaltungsrat vakant sein, so steht den restlichen Verwaltungsräten das Recht zu diesen vorläufig zu besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden, wird das Verwaltungsratsmitglied welches zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird, ihn ersetzen.

Der Verwaltungsrat ist nur beratungs- und beschlussfähig falls die Mehrheit seiner Mitglieder zugegen oder vertreten ist; ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsräte können ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung vermittels Brief, Telekopie, Telegramm, oder elektronischer Datenübermittlung, abgeben.

Ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss hat die gleichen Auswirkungen, wie eine Entscheidung die in einer Verwaltungsratssitzung gefasst wird.

**Art. 8.** Jede Entscheidung des Verwaltungsrates wird mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung vorherrschend.

**Art. 9.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von den bei den Sitzungen anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend von einem Verwaltungsrat oder einem Bevollmächtigten bescheinigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse um alle Verwaltungsakte und Verfügungen welche in den Rahmen des Gesellschaftszweckes fallen, zu tätigen. Seine Zuständigkeit umfasst alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung ganz oder teilweise an Verwaltungsratsmitglieder oder Drittpersonen übertragen welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

**Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines Vertreters des Verwaltungsrates im Rahmen seiner Befugnisse verpflichtet.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Kommissaren überwacht, welche von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Anzahl und ihre Bezüge festlegt.

Die Dauer des Mandates eines Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 14.** Die Generalversammlung vereinigt alle Aktionäre. Alle Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Jede Statutenänderung erfordert die zwei Drittel Mehrheit sämtlicher Aktien.

Sie hat die weitgehendsten Befugnisse um über alle Gesellschaftsangelegenheiten zu entscheiden. Die Einberufungen erfolgen gemäss der im Gesetz vorgesehenen Formen und Fristen.

**Art. 15.** Die jährliche ordentliche Generalversammlung tritt am Sitz der Gesellschaft oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, am 21. März eines jeden Jahres um 11.00 Uhr zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

**Art. 16.** Eine aussergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Sie muss einberufen werden falls eine schriftliche Anfrage von Aktionären welche wenigstens ein Fünftel des Kapitals vertreten vorliegt.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme, vorbehaltlich der durch das Gesetz auferlegten Einschränkungen.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

**Art. 19.** Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen, stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt wenn die Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht haben wird.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann, mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung welche gemäss den für eine Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, von der Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Befugnisse festlegt.

#### **Allgemeine Bestimmung**

**Art. 21.** Das Gesetzes vom 10. August 1915 und die nachfolgenden Änderungen finden ihre Anwendung überall wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2003.

#### *Bestätigung*

Der amtierende Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt wurden.

#### *Schätzung, Gründungskosten*

Hinsichtlich der Berechnung der Fiskalgebühren wird das Kapital von 35.000,- USD abgeschätzt auf 1.577.450,- LUF (Mittelkurs vom heutigen Tage: 1,- USD = 45,07 LUF).

Die Parteien haben die Kosten welche der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, abgeschätzt auf ungefähr 80.000,- LUF.

#### *Zeichnung und Einzahlung des Kapitals*

Nachdem die Statuten durch die Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, festgelegt wurden, erklären dieselben die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) Die Aktiengesellschaft belgischen Rechts TRACTEBEL S.A., vorbenannt, neunhundertneunundneunzig Aktien.....	999
2) Die Aktiengesellschaft COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT CEF, S.A. vorbenannt, eine Aktie	1
Total der Aktien.....	1.000

Das vorbezeichnete Kapital wurde vollständig in bar einbezahlt und somit steht der Betrag von fünfunddreissigtausend US Dollar (35.000,- USD) der neuen Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde welcher dieses ausdrücklich bestätigt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Aktionäre, welche das gesamte Kapital vertreten und sich als rechtsgültig einberufen erklären, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden und haben, nach Abstimmung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1930 Luxemburg, 76, avenue de la Liberté.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Herr Dirk Beeuwaert, ingénieur civil, wohnhaft in B-9820 Merelbeke, Bergbosstraat 175,

- Herr Eric Kenis, ingénieur civil, woonhaft in B-2970 's Gravenwezel, De Nachtegaal 73,  
 - Herr Philip De Cnudde, ingénieur civil, woonhaft in B-9290 Berlare, Barelondkreef 26,  
 - Herr Guido Vanhove, Steuerberater, woonhaft in B-9260 Wichelen, Wanzelestraat 7,  
 - Herr Ignace Braeckman, licencié en sciences économiques appliquées, woonhaft in B-9000 Gent, Oudenaardses-  
 teenweg 36.

Ihr Mandat erlöscht bei der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 befindet.

3) Zum Kommissar wird ernannt: Die Aktiengesellschaft DELOITTE & TOUCHE S.A. mit Sitz in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Das Mandat erlöscht bei der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2006 befindet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, haben die Komparentinnen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Den gegenwärtigen Statuten in französischer Sprache abgefasst folgt eine Übersetzung in deutsch. Im Falle der Abweichung zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist der französische Text massgebend.

Gezeichnet: S. Tabery, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 18, case 6. – Reçu 15.775 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(02539/206/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

### STEHLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

#### STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) Monsieur Massimo Canavesio, dirigeant d'entreprises, demeurant à Paris, 66, rue de la Faisanderie, code fiscal CNV MSM 56 H 08 L219 B,

2) Monsieur Riccardo Casacci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Tous les deux ici représentés par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de deux procurations, données respectivement à Cantù le 10 décembre 2001 et à Luxembourg le 13 décembre 2001,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre-eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STEHLI S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration est également autorisé, à et mandaté pour:

- émettre en une ou plusieurs tranches un emprunt obligataire convertible en actions dans le cadre du capital autorisé à concurrence d'un montant maximum de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR);

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des obligations, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions de l'emprunt obligataire à émettre.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale dans deux groupes différents A et B. Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre du groupe A et d'un membre du groupe B conformément aux dispositions de l'article 10.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont l'une doit obligatoirement être celle d'un administrateur du groupe A et l'autre celle d'un administrateur du groupe B.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour ouvrable du mois de juin à 11.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

#### Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Massimo Canavesio, prénommé, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	3.299
2.- Monsieur Riccardo Casacci, prénommé, une action . . . . .	1
Total: trois mille trois cents actions . . . . .	3.300

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à concurrence de 31,22% de sorte que la somme de 10.302,60 EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La libération intégrale, savoir en raison de 22.697,40 EUR, doit être effectuée sur première demande de la société.

#### Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 33.000,- EUR à 1.331.216,7 LUF (cours officiel 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

#### Assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Massimo Canavesio, dirigeant d'entreprises, demeurant à Paris, 66, rue de la Faisanderie.

Administrateurs de Catégorie B:

- Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach,

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 7, case 4. – Reçu 13.312 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(02540/206/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

### **STEHLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts et David De Marco ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Martin A. Rutledge et Patrick Haller, démissionnaires.

- FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85130/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

### **ELEA CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

#### STATUTS

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu

1.- La société de droit de l'Etat du Delaware FALCON MILLENIUM USA INC. avec siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware,

2.- La société de droit de l'Etat du Delaware MONACO WICO GROUP INC. avec siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware,

toutes deux représentées par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, agissant en sa qualité de vice-président.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles ont décidé de constituer entre elles.

#### **Titre 1<sup>er</sup> - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de ELEA CHARTER S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets:

- l'achat, la vente, la location, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, le transport de personnes et de bagages qui les accompagnent, de frèt ainsi que la mise à disposition de surfaces publicitaires,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

### **Titre II. - Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées Générales**

**Art. 12.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 13.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 16.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition Générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit de l'État du Delaware FALCON MILLENIUM USA INC., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- La société de droit de l'État du Delaware MONACO WICO GROUP INC., prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 31.000,- EUR à 1.250.537,- LUF (cours officiel 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- 1.- La société de droit de l'État du Delaware FALCON MILLENIUM USA INC. avec siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware.
- 2.- La société de droit de l'État du Delaware MONACO WICO GROUP INC. avec siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware.
- 3.- Monsieur Stéphane Salies, administrateur de sociétés, demeurant à F-91570 Pièvres, 23 bis, rue Léon Migrotte.

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans la société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC. avec siège social à 15, Loockerman Street, Dover-Delaware.

- 3.- Le siège social de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

4.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Pontzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 94, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(02543/206/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**LUXGRAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale.

R. C. Luxembourg B 66.358.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Tous les associés sont présents de façon que le capital est entièrement représenté et l'assemblée peut valablement statuer sur l'ordre du jour.

*Ordre du jour*

- Démission

- Signatures.

L'assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

- elle accepte la démission comme gérant administratif de M. Gerd Schroeder-Zientz, domicilié 15, rue de Limpach à L-4467 Soleuvre;

- elle annule la signature de M. Gerd Schroeder-Zientz, précité;

- elle décide que la société est valablement engagée par la seule signature de M. Dirk Schroeder, demeurant 28, rue Marie-Thérèse à L-3257 Bettembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Soleuvre, le 26 octobre 2001.

G. Schroeder-Zientz /D. Schroeder

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2001, vol. 321, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(02551/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**EXEQUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

**STATUTES**

In the year two thousand one, on the thirteenth of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

1) The company DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (British Virgin Islands),

2) The Company LEGNOR TRADING S.A., under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, (British Virgin Islands),

both here represented by Mrs. Sophie Mathot, private employee, residing in Arlon,

by virtue of two proxies given in Monaco, on December 12th, 2001.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a private limited liability company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation in the form of a private limited liability company under the name of EXEQUA, S.à r.l.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period from the date hereof.

**Art. 4.** The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at fifteen thousand Euros (15,000.- EUR) divided into six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all subscribed as follows:

1) The company DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, five hundred ninety shares . . . . .	590
2) The Company LEGNOR TRADING S.A., prenamed, ten shares. . . . .	10
Total: six hundred shares . . . . .	600

The capital of 15,000.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, whereover proof has been given to the undersigned notary.

**Art. 6.** The management of the corporation shall be assumed by one or more directors, who needs not be shareholder. The director, in accordance with the shareholders, may appoint a manager, whose power shall be defined by the general meeting.

**Art. 7.** The management has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the management.

The corporation is committed either by the signature of the director or by the signature of a manager in accordance with his delegated power.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last business day of June of each year, at 4.15 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the 31st of December.

**Art. 9.** In the event of incapacitation or death of a shareholder the corporation will not be dissolved. The shares of the disabled or dead shareholder will be taken over by application of the law.

**Art. 10.** The law of August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply insofar as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st of December 2002.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimate of costs*

For the registrations purposes, the present capital of 15,000.- EUR is valued at 605,098.50 LUF (rate of exchange: 1.- EUR=40.3399 LUF).

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 45,000.- LUF.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, as represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1.- The registered office is established in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

2.- The number of managers is fixed at three.

Are appointed managers for a period of six year:

- Mr Martin A. Rutledge, chartered accountant, residing in Dippach,

- Mr Marcel Krier, accountant, residing in Attert (Belgium),

- Mrs Josiane Schmit, private employee, residing in Lintgen.

3.- The Company will be bound by the joint signatures of any two managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to appearing person known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing person signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française :**

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., une société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

2) La société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes les deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Monaco le 12 décembre 2001.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes il est formé une société à responsabilité limitée sous le dénomination de EXEQUA, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille Euros (15.000,- EUR) divisé en six cents (600) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, attribuées comme suit :

1) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cinq cent quatre-vingt-dix parts sociales .....	590
2) La société LEGNOR TRADING S.A., préqualifiée, dix parts sociales .....	10
Total: six cents parts sociales .....	600

Le prédit capital de 15.000,- EUR a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 6.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. Le gérant pourra, avec l'accord de l'associé, nommer un directeur. Les pouvoirs du directeur seront définis par l'assemblée générale.

**Art. 7.** La gérance a tout pouvoir pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts relève de sa compétence.

La société se trouve valablement engagée soit par la signature du gérant, soit par la signature du directeur en conformité avec ses pouvoirs.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour ouvrable du mois de juin à 16.15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par l'incapacité ou le décès d'un associé. Les parts de l'associé incapable ou décédé seront reprises par application à la loi.

**Art. 10.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable, pour autant qu'il n'est pas autrement décidé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2002.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur du présent acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en affirme expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Pour la perception des droits d'enregistrement le capital social de 15.000,- EUR est évalué à 605.098,50 LUF (cours officiel: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 45.000,- LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, tels que représentés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le siège de la société est établi à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

2.- Le nombre des gérants est fixé à trois.

Sont nommés gérants pour une durée de six ans:

- Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach,

- Monsieur Marcel Krier, comptable, demeurant à Attert (Belgique),

- Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 94. – Reçu 6.051 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(02542/206/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**(SME DU SY LOVE II) SOCIETE MARITIME D'EXPLOITATION DU SY LOVE II S.A.,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.301.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société HELOVAL S.A., une société anoyne de droit belge en voie de liquidation, établie et ayant son siège social à 207, avenue Louise, B-1050 Bruxelles,

représentée ici par Maître Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2001 à Bruxelles,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter comme suit:

1) Que la société anonyme SOCIETE MARITIME D'EXPLOITATION DU SY LOVE II (en abrégé SME DU SY LOVE II) S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 82.301, a été constituée suivant un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mai 2001, non encore publiée au Mémorial Recueil C (ci-après la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4) Que par la présente la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5) Que la comparante déclare approuver les comptes de la Société établis au jour du présent acte.

6) Que par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

7) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

8) Que l'activité de la Société a cessé; que la comparante est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

10) Que les livres et actions et documents de la Société sont conservés pendant une période de cinq ans au L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Fisch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 132S, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(02548/206/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

## LUXEMBOURG INTERNATIONAL INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL INDUSTRIES S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 2 mars 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et anciennement inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch section B sous le numéro 5.045.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Fournier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

2.- Modification de l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'import-export, la location de matériel, bateaux et bâtiments navals avec ou sans équipages, objets et matériels de plongés ainsi que tous produits assimilés. L'achat et la vente en gros, le négoce, la représentation, la distribution, la commercialisation de produits et articles industriels et toutes prestations de services relatives à ces activités.

En outre la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3.- Démission de la société EURO-ACCOUNTING PARTNERS LLC, avec siège sociale à 1605 Pebrican, avenue Cheyenne, Wyoming 82001 (USA), de ses fonctions d'administrateur de la société.

4.- Nomination de la société MONACO WICO GROUP INC, avec siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware, aux fonctions d'administrateur.

5.- Démission de Monsieur Emmanuel Strulens, employé, demeurant à L-9220 Diekirch, 96-98, rue Clairefontaine de ses fonctions de commissaires aux comptes.

6.- Nomination de la société EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., avec siège social à Loockermanstreet 15, Dover-Delaware, aux fonctions de commissaires aux comptes.

7.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'import-export, la location de matériel, bateaux et bâtiments navals avec ou sans équipages, objets et matériels de plongés ainsi que tous produits assimilés. L'achat et la vente en gros, le négoce, la représentation, la distribution, la commercialisation de produits et articles industriels et toutes prestations de services relatives à ces activités.

En outre la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne démission à EURO-ACCOUNTING PARTNERS LLC, avec siège sociale à 1605 Pebri-can, avenue Cheyenne, Wyoming 82001 (USA), de ses fonctions d'administrateur de la société, et lui confère pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer la société MONACO WICO GROUP INC, avec siège social à Locker-manstreet 15, Dover-Delaware, aux fonctions d'administrateur.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale donne démission à Monsieur Emmanuel Strulens, employé, demeurant à L-9220 Diekirch, 96-98, rue Clairefontaine de ses fonctions de commissaires aux comptes de la société, et lui confère pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer la société EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., avec siège social à Looc-kermanstreet 15, Dover-Delaware, aux fonctions de commissaires aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 35.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier, U. Pontzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2002.

P. Decker.

(02544/206/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**LUXEMBOURG INTERNATIONAL INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(02545/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**GEF GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.362.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 16 heures.

*Ordre du jour*

- Démission

- Signature

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Nestor Rodighiero, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 76, rue de Luxembourg . . . . .	50 parts sociales
Madame Kornelia Aujesky, épouse de Monsieur Nestor Rodighiero, demeurant 76, rue de Luxembourg à L-4876 Lamadelaine . . . . .	50 parts sociales
	100 parts sociales

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Mme Kornelia Aujesky, précitée, en tant que gérante administrative.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16 heures 30.

Fait à Lamadelaine, le 28 novembre 2001.

K. Aujesky / N. Rodighiero

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2001, vol. 321, fol. 92 case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(02552/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ASCANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 7, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 63.275.

Par la présente, la soussignée Valvidia Jeanne, demeurant à L-1338 Luxembourg, 30, rue du Cimetière, donne sa démission en tant que gérante technique pour le commerce de produits alimentaires, de la S.à r.l. ASCANI, n° R.C. B 63.275, ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 7, rue Basse, avec effet date de la présente.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2001.

J. Valvidia .

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2001, vol. 321, fol. 67, case 9/2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(02558/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ASCANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 7, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 63.275.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouvert à 10 heures.

*Ordre du jour*

- Démission

- Nomination

- Signature.

L'assemblée représentée par l'associé unique détenant les 500 parts sociales Monsieur Ascani Gianfranco, demeurant à L-7307 Steinsel, 7, rue Basse:

- accepte la démission de Mme Valvidia Jeanne, domiciliée 30, rue du Cimetière à L-1338 Luxembourg, en tant que gérante technique pour le commerce de produits alimentaires.

- Appelle aux fonctions de gérant unique, Monsieur Ascani Gianfranco, prèdit

- La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Steinsel, le 22 octobre 2001.

G. Ascani.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2001, vol. 321, fol. 67, case 9/1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(02560/612/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**E-VASION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 9, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 82.918.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

*Ordre du jour*

- Nomination
- Signature.

L'assemblée représentée par l'associé unique Monsieur Nico Rehlinger, demeurant à L-3839 Schifflange, 9, rue de la Gare, détenant les 100 parts sociales, qui représentent l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes: décide de nommer Monsieur Nico Rehlinger, prèdit, comme gèrant administratif.

Appelle aux fonctions de gèrante technique, Madame Maria Tèrésa Antunes Valente Moura, épouse de Monsieur Nico Rehlinger, demeurant à L-3839 Schifflange, 9, rue de la Gare, qui accepte.

La société est valablement engagée par la signature du gèrant technique, jusqu'à concurrence de 2.500,- Euros, au-delà de cette somme, la signature conjointe de la gèrante technique et du gèrant administratif est requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Schifflange, le 11 octobre 2001.

N. Rehlinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2001, vol. 321, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(02553/612/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**OVERSEAS COURIER SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés de la société O.C.S. LUXEMBOURG, S.à r.l. du 12 décembre 2001 que:

Monsieur Mitsuro Katsuyama a donné sa démission avec effet immédiat de la société O.C.S. LUXEMBOURG, S.à r.l., et décharge lui a été donnée pour l'exécution de son mandat de gèrant.

Monsieur Yasuhiro Miyama a été nommé nouveau gèrant de la société O.C.S. LUXEMBOURG, S.à r.l. avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(02549/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**COREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 17.731.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2001, que:

Ont été nommées aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Monsieur Thierry Brutman et de Madame Adélia Maria, tous deux administrateurs démissionnaires:

- la société anonyme MANICA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Katia Forgeur, employée privée, demeurant à B-6600 Bastogne, 261, rue Bourcy.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(02627/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**TOITURE ZANOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl.  
R. C. Luxembourg B 40.551.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 12 heures.

*Ordre du jour*

- Démission
- Nomination.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Madame Zanotti-Kass Odette, demeurant à L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl . . . . .	499 parts sociales
Madame Amari Marion, demeurant à L-3514 Dudelange, 245B, route de Kayl . . . . .	1 part sociale
	500 parts sociales

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Monsieur Zanotti Ricardo, demeurant à L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl, en tant que gérant administratif.

Les associés appellent aux fonctions de gérante administrative Madame Zanotti-Kass Odette, prédite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 12 heures 30.

Fait à Dudelange, le 2 novembre 2001.

O. Zanotti-Kass / M. Amari

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2001, vol. 321, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(02554/612/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**TOITURE ZANOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl.  
R. C. Luxembourg B 40.551.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 10 heures.

*Ordre du jour*

- Cession de parts.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Zanotti Ricardo, demeurant à L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl . . . . .	499 parts sociales
Monsieur Zanotti Marco, demeurant à L-3505 Dudelange, 50, rue Dominique Lang. . . . .	1 part sociale
	500 parts sociales

Monsieur Zanotti Ricardo, prédit, cède 499 parts sociales à Madame Amari Manon, demeurant 245B, route de Kayl à L-3514 Dudelange, qui accepte.

Monsieur Zanotti Marco, précité, cède 1 part sociale à Madame Amari Manon, qui accepte.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions, les parts sociales se répartissent comme suit:

Madame Amari Manon: 500 parts sociales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Dudelange, le 26 octobre 2001.

R. Zanotti / M. Zanotti / M. Amari

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2001, vol. 321, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(02555/612/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**TOITURE ZANOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl.  
R. C. Luxembourg B 40.551.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 11 heures.

*Ordre du jour*

- Cession de parts

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Madame Amari Manon, demeurant à L-3514 Dudelange, 245B, route de Kayl: 500 parts sociales.

Madame Amari Manon, prédite, cède 499 parts sociales à Madame Zanotti-Kass Odette, demeurant 245, route de Kayl à L-3514 Dudelange, qui accepte.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions, les parts sociales se répartissent comme suit:

Madame Zanotti-Kass Odette .....	499 parts sociales
Madame Amari Manon .....	1 part sociale
	<u>500 parts sociales</u>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures 30.

Fait à Dudelange, le 31 octobre 2001.

O. Zanotti-Kass / M. Amari

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2001, vol. 321, fol. 67, case 10/1.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(02557/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PARFUMERIE GEHLEN GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.523.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Gérant tenue extraordinairement en date du 24 décembre 2001 que:

- suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc belge en euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2002 pour le porter à EUR 12.394,68 représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale.

- L'article 6 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02566/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PARFUMERIE GEHLEN GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.523.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17 case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté .....	- 8.024.761,- LUF
- Résultat de l'exercice .....	<u>1.356.695,- LUF</u>
- Report à nouveau .....	- 6.668.066,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(02567/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PARFUMERIE GEHLEN GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.523.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau .....	- 553.838,- LUF
--------------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(02568/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 27.889.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 10 heures.

*Ordre du jour*

- Cessions de parts.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur Victor Collé, demeurant 5 am Ledenberg à L-5341 Moutfort. ....	150 parts sociales
2) Mme Gioconda De Zorzi, épouse de sieur Giuseppe Filauo, demeurant 93, rue Fernand Mertens à L-3258 Bettembourg. ....	150 parts sociales
3) Mme Mariette Pulli, épouse de sieur Alain Grandjean, demeurant 78, route de Dudelange à F-57330 Volmerange-les-Mines. ....	150 parts sociales
4) Mme Fernanda Tavares Dos Santos, épouse de sieur Antonio Dos Santos, demeurant 17, rue des Légionnaires à L-3780 Tétange. ....	150 parts sociales
	600 parts sociales

Mme Fernanda Tavares Dos Santos précitée cède:

- 50 parts sociales à Monsieur Victor Collé.

- 50 parts sociales à Mme Gioconda De Zorzi.

- 50 parts sociales à Mme Mariette Pulli.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions la nouvelle répartition des parts est la suivante:

1) Monsieur Victor Collé, précité. ....	200 parts sociales
2) Mme Gioconda De Zorzi, précitée. ....	200 parts sociales
3) Mme Mariette Pulli, précitée. ....	200 parts sociales
	600 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2001.

V. Collé / G. De Zorzi / M. Pulli / F. Tavares Dos Santos

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2001, vol. 322, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02559/612/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**CLIP S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.838.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 20 février 2001, que:

l'assemblée générale se réfère au mandat des organes sociaux venu à échéance au cours de l'exercice 1998 et elle a décidé de confirmer son accord tacite à la reconduction des mandats pour les administrateurs et commissaire aux comptes au cours des exercices 1998, 1999, 2000 et 2001.

L'assemblée a décidé par ailleurs de nommer administrateurs pour le futur:

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

- Dott. Rodolfo Molo, administrateur de sociétés, demeurant à Chesa Molo, 7502 Bever (Suisse).

La durée du mandat des organes sociaux est fixée pour une période de 6 ans de façon qu'il expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02596/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**PARFUMERIE GEHLEN BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 26.839.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Gérant tenue extraordinairement en date du 24 décembre 2001 que:

- suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc belge en euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2002 pour le porter à EUR 12.394,68 représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale.

- L'article 6 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02563/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**PARFUMERIE GEHLEN BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 26.839.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... - 40.894,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(02564/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---

**PARFUMERIE GEHLEN BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 26.839.

—  
Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... 220.947,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(02565/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

---